

IQUE DU DAHOMEY

-:-

E DE LA REPUBLIQUE

-:-

DECRET N°293/PR/MEN

modifiant le décret N°214/PR/MENJS
du 20 juillet 1968, portant création
du Centre de Recherches et d'Application
Pédagogique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

a Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le
référendum du 28 juillet 1968 ;
le Décret N°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation
du Gouvernement ;
le Décret N°234/PR-SGG du 16 août 1968, déterminant les
services rattachés à la Présidence de la République et
fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
le Décret N°214/PR/MENJS du 20 juillet 1968, portant
création du Centre de Recherches et d'Application
pédagogique, notamment son article 3 ;
le rapport du Ministre de l'Education Nationale ;
le conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

LE 1er - L'article 3 du décret N°214/PR/MENJS du 20 juillet 1968
visé, portant création du Centre de Recherches et d'Application
pédagogique, est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

CHAPITRE II - ORGANISATION

Article 3 - Le Centre de Recherches et d'Application Pédagogique
comporte les sections suivantes :

- section d'enquête linguistique pour l'enseignement du
français et de recherche psycho-pédagogique ;
- section des moyens audio-visuels ;
- section d'alphabétisation, de publication et
d'éducation populaire ;
- section de préparation aux examens professionnels et
de contrôle de l'expérience d'enseignement programmé ;
- section du BUS chargée de la documentation, de
l'information, de l'orientation scolaire, de l'étude
des équivalences des titres et diplômes.

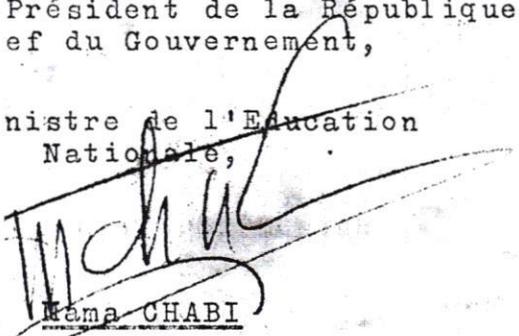
../..

LE 2 - Le Ministre de l'Education Nationale et le Ministre Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

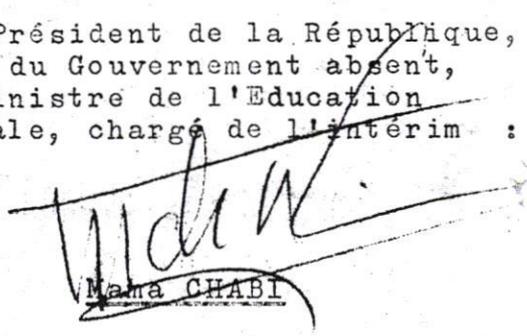
Fait à COTONOU, le 25 septembre 1968

Président de la République,
Chef du Gouvernement,

Ministre de l'Education
Nationale,


Mama CHABI

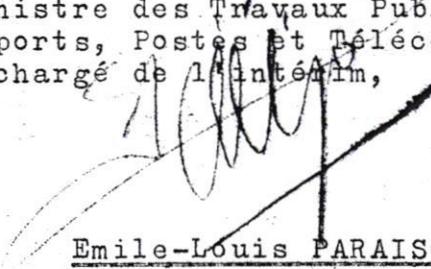
pour le Président de la République,
Chef du Gouvernement absent,
le Ministre de l'Education
Nationale, chargé de l'intérim :


Mama CHABI

pour Le Ministre de l'Economie et
des Finances absent,

Attributions : PR 4 - CS 6 -
tous ses services 10 - MEF 4
Ministères 8 - SGG 4 - SGPR 1 -
- Gde Chanc. 1 - DGAJL 2 -
- Direction Stat. 2 - Trésor 4 -
- DC-Solde-DI 5 - DCCT 1 -
O - JORD 1.- DN 1.

le Ministre des Travaux Publics,
Transports, Postes et Télécommunications
chargé de l'intérim,


Emile-Louis PARAISSO